



Programme

Formation SSCT

en santé, sécurité et conditions de travail de la délégation du personnel du CSE

Destinée aux structures de plus de 50 salariés

Objectifs pédagogiques :

A l'issue de la formation, le stagiaire doit être capable de :

Bloc 1 : Repérer les enjeux de la santé-sécurité au travail

- ✓ Comprendre le cadre réglementaire des risques professionnels, des conditions de travail et appréhender les attributions du CSE en matière de SSCT au sein de l'entreprise.
- ✓ Comprendre les enjeux de la prévention en entreprise afin de prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

Bloc 2 : Intégrer la santé et la sécurité au travail dans l'exercice de ses missions

- ✓ Analyser les risques professionnels et les mesures de prévention.
- ✓ Déceler les risques professionnels chez les travailleurs vieillissants.
- ✓ Déceler les risques psychosociaux en entreprise.

Bloc 3 : Exercer sa mission de membre du CSE

- ✓ Déterminer les causes après un accident du travail grave ou des incidents répétés dans le cadre d'une enquête.
- ✓ Agir en situation d'urgence : proposer un plan d'actions suite à un accident grave ou un incident.
- ✓ Assurer son rôle dans l'urgence : de la détection à l'action.
- ✓ Assurer son rôle pour le maintien dans l'emploi et prévenir la désinsertion professionnelle.
- ✓ Promouvoir la santé, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail dans l'entreprise et assurer son rôle CSE en matière de SSCT.

Possibilité d'adapter le programme de formation aux besoins.

Durée

35H soit 5J (3+2) (en présentiel : modules qui peuvent s'adapter en fonction des besoins)

Public et prérequis

- Tous les membres de la délégation du personnel du comité social et économique (dans tous les établissements d'au moins 11 salariés) et le référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes désigné par le CSE parmi ces membres, bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (Art. L. 2315-18).
- Prérequis : Etre membre élu au CSE

Tarifs

- Inter : 1550 euros (5J) par stagiaire
- Intra : à partir de 1240 euros par journée

Lieu

- Sur site (Nouvelle-Aquitaine, national) ou salles réservées (Deux-Sèvres ou Vienne)

Dates

- A définir.

CONTENU¹

BLOC 1 : REPERER LES ENJEUX DE LA SANTE-SECURITE AU TRAVAIL

Module 1 : Comprendre le cadre réglementaire des risques professionnels, des conditions de travail et appréhender les attributions du CSE en matière de SSCT au sein de l'entreprise.

- ✓ Principaux textes généraux de prévention et autres principes (précaution, recommandations).
- ✓ Les obligations légales de l'employeur. Mécanismes de mise en cause, responsabilités civiles et pénales.
- ✓ Droits des travailleurs.
- ✓ L'organisation de travail.

¹ Contenu qui peut s'adapter en fonction des besoins repérés.

- ✓ Culture de l'entreprise : identité héritée, identité visée selon la conception de Dubar, appréhender son rôle en tant que membre délégation du personnel CSE.
- ✓ CSE et ses prérogatives en matière de santé, sécurité et conditions de travail
Composition, Missions du CSE en matière SST : Dispositions applicables / fonctionnement, moyens du CSE / thèmes récurrents. Responsabilité de l'instance représentative du personnel.

Module 2 : Comprendre les enjeux de la prévention en entreprise afin de prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

- ✓ Les AT-MP (Analyse et utilisation des données et des sources d'information liées à la santé au travail).
- ✓ Les principes généraux de prévention (santé, santé publique, QVTC, prévention primaire, secondaire, tertiaire, promotion, éducation...).
- ✓ Prévention des risques et leur influence sur l'efficacité et la productivité de l'entreprise
- ✓ Risques professionnels / conditions de travail : définition des concepts (notion de risque, danger, dommage, prévention, santé/sécurité au travail, préambule sur les principaux risques professionnels adaptés au secteur d'activités/métiers, pénibilité au travail, usure professionnelle. ...).
- ✓ Les acteurs de la prévention
- ✓ Veille documentaire et réglementaire, sites recommandés pour exercer ses missions.

BLOC 2 : INTEGRER LA SANTE ET LA SECURITE AU TRAVAIL DANS L'EXERCICE DE SES MISSIONS

Module 3 : Analyser les risques professionnels et les mesures de prévention.

- ✓ Identification des risques : Différents dangers, incidents (accidents du travail, maladies professionnelles, alertes, etc.), les origines des dangers et les préjudices pour la santé.
- ✓ Les facteurs de risque liés à l'organisation du travail et identifier les travailleurs exposés à des risques spécifiques.
- ✓ Analyse stratégique : les différences entre le travail prescrit et le travail réel.
- ✓ Analyser les risques professionnels :
 - Présentation de la démarche et des principales étapes.
 - Analyser des données internes, des sources d'information sur les risques professionnels : accidents du travail, maladies professionnelles...
 - S'appuyer sur le DUERP Document unique d'évaluation des risques professionnels...

- Méthode d'analyse des principaux risques professionnels : unités de travail, comprendre les situations dangereuses avec un découpage par familles de risques / priorités 1,2,3...
- Reconnaître des mesures de prévention, moyens existants (protection, procédure interne...), pistes d'action au sein de l'entreprise.
- Evaluation-diagnostique au sein de la structure : identifier les « manques », « actions à mettre en place ».

Module 4 : Prévention du vieillissement prématuré

- ✓ Identifier des situations de travail pénalisantes générant un vieillissement prématuré par une détection de signaux faibles.
- ✓ Vieillesse prématurée et conditions de travail
 - Vieillesse prématurée, contraintes, conditions pénalisantes, cumul d'expositions.
- ✓ Approche multidimensionnelle des risques :
 - Étude de la relation entre les risques professionnels et le vieillissement.
 - Examen des modèles d'analyse multidisciplinaires.
- ✓ Intégration des Sciences sociales et économiques
- ✓ Ergonomie et vieillissement au travail :
- ✓ Grille d'évaluation des contraintes

Module 5 : Déceler les risques psychosociaux en entreprise.

- ✓ Le stress au travail
 - Définition de la notion.
 - Les facteurs.
 - Situations de stress au travail.
- ✓ Les violences au travail : internes et externes.
 - Violences, comportements déviants, déviance.
 - Les travailleurs « à risque » « d'un passage à l'acte » et condamnations.
- ✓ Situations de violence au travail.
 - Identifier des situations de harcèlement moral, sexuel, agissements sexistes : Définition des concepts afin de se repérer dans les infractions liées aux violences sexuelles.
- ✓ Harcèlement sexuel : Code du travail, code pénal, faits, preuves.
 - Comment détecter les signaux faibles qui doivent alerter :
 - Côté victime & Côté harceleur : comportements déviants
- ✓ Examen des modèles d'analyse multidisciplinaires.
- ✓ L'analyse stratégique.

- ✓ Prévention et interventions :
 - Reconnaître des mesures de prévention, moyens existants (protection, procédure interne...), pistes d'action au sein de l'entreprise.
 - Méthodes de prévention : conception de politiques et procédures internes pour prévenir les RPS au sein de l'organisation.
 - Fonction du référent harcèlement sexuel : comprendre le rôle crucial du référent en matière de harcèlement sexuel nommé par le CSE.

BLOC 3 : EXERCER SA MISSION DE MEMBRE DE L'INSTANCE REPRESENTATIVE DU PERSONNEL EN SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Module 6 : Gestion des urgences - réaction face aux risques psychosociaux et aux addictions

- ✓ Représenter efficacement l'ensemble des employés concernant les questions de santé et de sécurité au travail. Gestion de crise.
- ✓ Exemples avec le harcèlement sexuel et les addictions :
 - Le harcèlement sexuel :
 - Définitions et cadre légal.
 - Protocoles d'intervention d'urgence pour la victime, l'auteur et les témoins.
 - Méthodes pour détecter, informer, orienter et accompagner.
 - Les addictions :
 - Les addictions avec et sans produit.
 - Identification des signes d'alerte et des périodes de vulnérabilité.
 - Stratégies d'intervention appropriées en milieu professionnel.
- ✓ Rappel avec le DUERP, mesures de prévention.

Module 7 : Analyse et enquête après un accident du travail

- ✓ **Méthodologie d'enquête :**
 - Présentation des étapes clés pour mener une enquête après un accident du travail.
 - Utilisation d'outils d'analyse et de collecte de données pour évaluer les causes.
- ✓ **Stratégies de détection :**
 - Techniques pour identifier les facteurs contribuant aux accidents, incluant l'organisation et l'environnement du travail, les tâches et le matériel utilisé.
 - Adaptation de la posture professionnelle lors de l'investigation.
- ✓ **Cas pratique :**

- Examen d'un cas réel d'enquête suite à un suicide en entreprise pour illustrer la méthodologie d'enquête.

Module 8 : Actions et réponses post-accident

- ✓ **Plan d'actions suite à un accident :**
 - Méthodologie et des outils mobilisables : choisir des mesures correctives, élaborer un plan d'actions, communication, suivi et évaluation...
 - Mise à jour du DUERP.
- ✓ **Risque grave et le recours avec un expert**
 - Méthodologie, étapes, démarche pour le recours à un expert dans le cadre d'un accident grave.
- ✓ **Organiser une inspection**
 - Les étapes clés de l'organisation à la mise à jour du DUERP.
 - Méthodologie, stratégies de détection et de recueil de données.
 - L'observation des situations de travail et les éléments à recueillir.
 - L'entretien semi-directif, focus groupe avec les salariés.

Module 9 : Maintien dans l'emploi et prévention de la désinsertion professionnelle

- ✓ **Introduction aux concepts clés :**
 - La désinsertion professionnelle, ses causes et ses conséquences.
 - La disqualification sociale et de la vulnérabilité au sein du milieu professionnel.
- ✓ **Solutions pour le maintien dans l'emploi :**
 - Les différentes réponses existantes telles que l'aménagement de poste et les dispositifs d'accompagnement.
- ✓ **Prévention de la désinsertion :**
 - Les signaux précurseurs et les stratégies adaptées.
 - Techniques pour faciliter la transition et renforcer l'identité professionnelle des salariés.
- ✓ **Rôles des acteurs de la prévention :**
 - Collaborer avec les différents intervenants pour une approche intégrée.
- ✓ **Étude de cas :**
 - Analyser des situations concrètes pour mieux comprendre le processus de désinsertion et les interventions possibles

Module 10 : Promouvoir la santé, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail dans l'entreprise et assurer son rôle CSE en matière de SSCT.

- ✓ **Cadre légal et droits des membres du CSE :**

Alexandra TOURNAY – ENSEIGNE AQORPS – N° de SIRET 89334326900013
 « Enregistré sous le numéro 75790139479. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat »

Siège social : 7 rue Simplot 79500 Melle
<https://www.aqorps.com/>

- Présentation des droits et des dispositifs mobilisables en matière de SSCT, tant au sein de l'entreprise qu'à l'extérieur.
- ✓ **Techniques pour anticiper les risques et mettre en place des mesures préventives** avant qu'ils ne se manifestent.
- ✓ **Ressources** recommandées :
 - Présentation des sites institutionnels et des guides nationaux essentiels pour la SSCT.
 - Veille réglementaire.
- ✓ **Organisation et animation d'actions SSCT** :
 - Méthodes pour organiser, animer et évaluer des actions d'information et de sensibilisation adaptées aux besoins spécifiques de l'entreprise.
- ✓ **Utilisation de l'IA pour la SSCT**
 - Comment l'intelligence artificielle peut soutenir les membres du CSE dans l'organisation et la gestion de leurs missions.
- ✓ **Communication et culture de la santé** :
 - Dialogue social
 - Techniques pour communiquer efficacement sur la SSCT et développer une culture de la santé au sein de l'entreprise.
- ✓ **Élaboration d'un plan d'action** :
 - Définition des objectifs SSCT pour les six prochains mois et évaluation des actions à prioriser.
- ✓ **Bilan**

Moyens pédagogiques

- Intervenant : Alexandra TOURNAY, Consultante et formatrice indépendante, IPRP
- Pour que la formation se déroule correctement dans vos locaux, il est nécessaire de prévoir un vidéo-projecteur, un tableau blanc... Les repas ne sont pas inclus. Le repas du formateur sera pris en charge par le CSE.

Méthode pédagogique

- Pédagogie active alternant apports théoriques et exercices pratiques/ échanges interactifs (libération de la parole...) / cas concrets / schémas / vidéos / outils de prévention / mises en situation...

Evaluation

- Questionnements oraux, QCM, travaux pratiques, questionnaire de satisfaction.

Pour les personnes en situation de handicap ou ayant des conditions particulières (comme l'illettrisme...), merci de nous contacter avant la formation. Cela nous permettra de vérifier la faisabilité de votre projet et de déterminer les adaptations nécessaires.